

canadienne n'enfreignent pas le Règlement. Ce que je veux lui dire, c'est qu'un certain nombre de mineurs...

**M. le président suppléant (M. Chown):** A l'ordre. J'ai entendu la question de privilège du député.

C'est injuste, je crois, pour le député qui a la parole. On l'a souvent interrompu pour des questions que je pouvais régler et d'autres sur lesquelles je ne pouvais rien puisqu'elles ne constituaient pas matière à question de privilège, ni à rappel au Règlement. Je prie le député de rester à sa place. Il reste fort peu de temps au député de Bonavista-Twillingate qui devrait pouvoir terminer son discours.

**L'hon. M. Pickersgill:** En commençant son discours sur l'Office fédéral du charbon le ministre des Mines et des Relevés techniques nous a dit en toute franchise et sans détour—c'est bien la première fois, je pense, que le gouvernement s'y décide—que l'industrie du charbon était en train de périr, qu'elle allait descendre la pente et qu'il y aurait de moins en moins d'emploi dans cette industrie. Il a dit que le problème, c'était de freiner ce ralentissement, ce que nous approuvons tous, et de chercher à trouver de nouveaux emplois pour les mineurs qui seraient en chômage. Rien n'est plus important, ni plus pertinent, tandis que nous étudions ce crédit, et il me semble qu'aucun député ne devrait essayer d'empêcher un de ses collègues de formuler une solution à ce problème. Je n'arrive pas facilement à comprendre cette attitude.

Je déclare que si cette route était en construction, il y aurait de l'emploi, que si on avait donné suite sans délai à certaines recommandations de M. le juge Rand, on aurait créé de l'emploi. Le présent gouvernement ne peut se décider à faire quelque chose devant ces problèmes. Il n'arrive même pas à se décider à prendre des mesures qui feraient monter ses actions si seulement il se décidait.

Même si nous devons chercher par tous les moyens possibles, par la répartition des achats de l'État, par des secours de toute sorte à des entreprises susceptibles de combler une lacune, je pense que personne, se rappelant l'histoire de la Nouvelle-Écosse et pensant à la situation géographique de l'île du Cap-Breton, ne peut accepter de voir sans s'émouvoir dépérir ce vieux complexe industriel. Si le secteur privé ne montre pas suffisamment d'initiative, c'est nous qui devons avoir assez d'initiative et de courage pour encourager et aider l'implantation d'industries secondaires dans la région.

**M. MacInnis:** Vous n'en avez jamais eu!

**L'hon. M. Pickersgill:** Le député prétend que nous n'en avons jamais eu. Nous avons fait en 1957 une proposition qui, si elle avait été appliquée comme nous le concevions, aurait garanti la consommation d'une quantité très importante de charbon non employé au Canada; nous proposons en effet que ces centrales thermiques soient propriété du gouvernement fédéral et non des gouvernements provinciaux ou des entreprises de production d'énergie. Le gouvernement fédéral aurait pu supporter pendant des années leurs charges déficitaires, si besoin en était, en vue de stimuler l'économie de la région. Mais qu'est-il arrivé? Pour des raisons que je n'ai jamais pu comprendre, les premiers ministres de la Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick acceptèrent tout d'abord la proposition avec enthousiasme puis changèrent d'idée et la rejetèrent. Ils voulaient que ces centrales soient propriété provinciale. Ce qui est arrivé au Nouveau-Brunswick, c'est que la centrale thermique n'utilise pas de charbon du tout. Le ministre des Forêts, qui était alors premier ministre de cette province, a permis, malgré le problème aigu des charbonnages, d'employer du mazout. C'est ainsi que le gouvernement actuel a contribué à résoudre le problème à cet égard. Il est vrai que l'usine de Trenton est terminée, mais rien d'autre n'a été accompli.

Le ministre a demandé des suggestions. J'en ai une autre. Je propose que pendant plusieurs années le gouvernement fédéral consente à fournir l'électricité gratuitement à un certain nombre d'industries secondaires au Cap-Breton.

**M. MacInnis:** Walter Gordon n'accepterait jamais cela.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je suggère...

**M. le président suppléant (M. Chown):** A l'ordre! J'ai le regret d'apprendre au député que son temps est expiré. Il aura l'occasion de prendre la parole une autre fois.

**M. Woolliams:** Monsieur le président, les observations du député de Bonavista-Twillingate m'ont grandement intéressé. Celles du candidat à la direction du nouveau parti m'ont aussi intéressé, parce que je pourrais amener ces deux messieurs dans la circonscription de Bow-River pour leur montrer le cimetière où ils ont érigé les pierres tombales de l'industrie des charbonnages. Si, le 25 juillet 1955, ils avaient écouté celui qui était alors chef du parti conservateur, M. Drew, les houillères de l'Ouest canadien ne seraient pas dans le pétrin où elles se trouvent aujourd'hui.

J'aurais aimé que le député de Bonavista-Twillingate fasse la campagne électorale dans la circonscription de Bow-River, en 1957. Le